

PROVINCE DE LUXEMBOURG : ASSEMBLEE PROVINCIALE

NEUFCHATEAU – Institut Saint-Michel (salle du 1^{er} degré) * **Lundi 30 JANVIER 2012 – 19h15**

Présents pour le CP : Michel BALON, Roger DRUGMAND, Jean-Marie FIVET, Paul GROOS et Francis LEONARD

Excusés pour le CP : Marie-Hélène ALBERT (raison personnelle), Luc HENIN et Eric WATHELET (obligation professionnelle)

Absent : Bernard REYNOLDS.

Présents pour le CDA : Jean-Pierre DELCHEF, Lucien LOPEZ et Isabelle DELRUE.

Présent pour les Parlementaires : André SAMU et Michel THIRY

Aucun membre du CJP.LUX n'était présent ; Christian HARDENNE était excusé.

La séance est ouverte, sous la présidence de Jean-Marie FIVET à 19h30.

1. Vérification des pouvoirs

21 clubs ont été invités, 18 clubs sont présents en début de la séance.

3 clubs sont absents (1907, 2623 et 2651). L'amende de 23,80 € prévue au PA 42 sera appliquée.

Nombre total de voix autorisées : 208/226 soit un quota de vote de ...

113 voix, pour une majorité simple [approbation des comptes, rapport des commissions, vote de personnes, ...]

139 voix, pour une majorité des 2/3 [approbation de l'urgence, amendements des règlements et modification à la formule des championnats (PC 65)]

2. Allocution du Président

Jean-Marie FIVET souhaite la bienvenue aux personnes présentes et rappelle les règles de discipline nécessaires au bon déroulement de cette assemblée et passe la parole au secrétaire, Paul GROOS.

3. Info Clubs AG (novembre 2011)

L'AG de novembre a fait l'objet d'un procès-verbal paru sur le site de l'AWBB. [\[http://www.awbb.be/rapports/awag101127pv.pdf\]](http://www.awbb.be/rapports/awag101127pv.pdf)

Aucune question n'a été posée aux parlementaires présents.

Le groupe rappelle qu'il reste à la disposition des clubs pour toute information statutaire.

Trop de questions relatives à leur compétence parviennent au CP et non au groupement.

4. Information AWBB / CP

Le CDA, le département « Relations des CP » et le CP.LUX apportent des précisions aux points suivants :

1. **Bilan CP 2010-2011** (cette information avait été omise lors de la précédente AP)

2. **Commission de propagande** : interrogation sur sa nécessité.

S'il est vrai que des actions telles que le 3c3, le basket loisirs et aussi le fair-play ne passionnent guère l'ensemble des clubs, ces derniers regrettent le manque d'intérêt que la presse écrite et télévisuelle porte à notre sport. Un problème que nous regrettons mais qui ne semble pas pouvoir trouver de réponses immédiates, vu les politiques menées par les organes de presses.

Des contacts seront envisagés avec les communes qui vont disposer de nouvelles infrastructures sportives afin de dynamiser le basket dans notre province et le département provincial de la promotion continuera ses objectifs en participant aux organisations promotionnelles provinciales (mérite sportif, en sport aussi une ardeur d'avance, campagne du fair play) et communales (Summer tour).

3. **Disponibilités des arbitres et conséquences.**

Le président du département rappelle que l'enseignement de l'arbitrage passe par trois niveaux formations.

Les clubs ayant trouvés un certain confort à soutenir le niveau 1, négligent le fait d'inciter leurs membres à poursuivre dans les niveaux supérieurs et donc menacent la « survie » de l'arbitrage, pourtant vital à la pratique du basketball.

4. **Licence originale avec photo** (adaptations des statuts suite aux consignes de la protection de la vie privée)

Lucien Lopez (SG) rappelle les motivations qui nécessitent les adaptations des règles pour les licences.

Si l'intérêt de certains est de poursuivre avec des licences sans photo, alors il faudra accepter la présentation d'une carte d'identité pour toute personne souhaitant participer, dès la saison 2012-2013, à une rencontre AWBB, quel que soit l'âge de la personne.

5. **Tracés des terrains** : obligation aux clubs d'être en conformité au 1^{er} juillet 2012

Le CP rappelle aux clubs, qui n'ont toujours pas effectué les modifications des tracés, qu'ils peuvent souhaiter le soutien du CDA quant à leur demande auprès des instances communales.

6. **Obligation pour tout club de l'AWBB d'être en ASBL** au 01/01/2013.

A l'exception d'un club (en cours de dossier), tous les clubs de la province sont en ASBL.

JP Delchef rappelle à l'assemblée les raisons qui incitent le CDA à proposer cette obligation.

7. **Nouveau plan basket.**

JP Delchef présente les lignes principales de ce nouveau plan.

Dans ce cadre, un ballon 7 et un ballon 6 sont remis aux représentants des clubs présents.

5. Adaptation règlement PO en P1M et rappel règles compétition pour la saison 2011-2012

Les clubs présents de P1M approuvent à l'unanimité la proposition du CP de modifier le règlement comme suit :

Des play-offs sont organisés, par le Comité Provincial, en P1M pour désigner le champion provincial et le ou les montant(s) en 2^{ème} Régionale Messieurs de l'AWBB.

LES CLUBS INSCRITS POUR LES PLAY-OFFS S'ENGAGENT A DE NE PAS REFUSER LA MONTEE.

Toute équipe de P1M souhaitant participer aux play-offs enverra au secrétariat provincial, son inscription, au plus tard le 1^{er} mars. Il appartiendra, alors, au CP de fixer les modalités d'organisation définitive en fonction des inscriptions reçues. La priorité ira aux équipes classées en ordre utile au terme de la compétition classique.

L'organisation des play-offs reste subordonnée à la participation de quatre équipes.

- *Le vainqueur des Play-Offs monte en régionale.*
- *Si un deuxième montant est attribué à la province, le classement à l'issue de la phase classique du championnat sera pris en considération, **pour autant que cette équipe soit inscrite pour les PO***
- *Si un troisième montant est attribué à la province, le vaincu de la finale des Play-Offs accède également en régionale : **s'il s'agit déjà du 2^{ème} montant alors cette place sera proposée à l'équipe étant la mieux classée dans la phase classique, inscrite pour les PO.***

Si quatre équipes ne marquent pas leur accord de participation, les play-offs ne sont pas organisés.

Dans ce cas de figure, les positions déterminées par la phase classique sont pris en considération pour déterminer le champion provincial et attribuer les places à pourvoir en compétition régionale.

Le nombre d'équipe « qualifiée » est déterminé par le département Championnat AWBB, qui fixe le nombre de montant par province. Les autres sollicitations sont considérées comme « attribution » et le PC 55 de stricte application.

En dames, la compétition sera clôturée au terme du second tour du mini-championnat entre les six premières équipes de la compétition. Le vainqueur de cette poule sera proposé à montée immédiate (PC 62) ou rétrogradé en P2D en cas de refus de montée. Les deux dernières équipes de la P1D ainsi que les quatre premières équipes classées en P2D se disputeront les places à prendre pour compléter la série de P1D version 2012-2013.

Le tour final en P2M sera organisé sur base de la formule suivante : Rencontre aller-retour entre A1 et B2 ; A2 et B1. Les vainqueurs des affrontements ci-dessus (goal average) disputent une finale pour déterminer le champion de P2M. Les finalistes étant les deux équipes proposées à la montée immédiate.

6. Organisation compétitions (saison 2012-2013) : championnat et coupes seniors

CHAMPIONNAT : les séries seront composées de la façon suivante :

- P1M, une série de 12 / P2M, une série de 12 / P3M, deux séries de 12 ou 14 en fonction des inscriptions

Modalités de montées et descentes

Un montant (minimum) en R2M + trois descendants en P2M + un descendant supplémentaire, éventuel ⁽¹⁾ par équipe relégable de R2M ; pour compléter la série, deux montants de P2M sont prévus.

Appel peut être fait pour compléter une série de 12, le cas échéant.

⁽¹⁾ARTICLE 62 : FORMATION DES DIVISIONS .../...

5. Pour compléter les séries régionales, s'il n'y a pas ou plus de candidat en ordre utile dans les cinq provinces, le Département Championnat pourra faire appel aux descendants.

Jean-Marie Fivet présente la situation si les compétitions étaient arrêtées ce jour et comment les séries seraient composées pour la prochaine saison.

- En dames, deux divisions initialement composées de 8 équipes par division ; en fonction du nombre, la P2D peut être divisée en deux séries.

COUPES : Face aux difficultés rencontrées les années précédentes, plusieurs propositions sont faites, :

1. Participation uniquement d'une équipe par club.
2. Participation de toutes les équipes intéressées : les rencontres se disputent, en semaine, avant une date fixée par le CP ; les équipes composant actuellement la P1M et restant dans la série sont dispensées du 1^{er} tour.

Les clubs seront invités à se prononcer sur une de ces deux propositions, lors de l'AG du 21/05 prochain.

La tendance actuelle étant la seconde proposition.

7. Divers

- Les points « divers » qui ne peuvent, en aucun cas faire l'objet d'un vote, sont soumis à l'assemblée provinciale.

Club Q. Intervention club / R. réponse ou information comité ou CDA

- 1500 Q. problème mutations de joueurs AWBB et FLBB :
R. des contacts seront pris entre les parties concernées
- 1500 Q. règlement coupes jeunes (niveau défense)
R. il est prévu au règlement le point suivant :
16. Le MAN TO MAN sera d'application pour toutes les rencontres, y compris en finale.
- 1589 Q. organisation des matchs remis par manque d'arbitres
R. la planification des séries en 12 équipes pourrait permettre de libérer des journées réservées aux matches remis / le fait de disposer de plus d'arbitres reste également une solution à envisager de la part des clubs.
- 1589 Q. question sur l'article PC 59 c (à défaut de réponse)
R. cela signifie qu'il faille envoyer une réponse, qu'elle soit positive ou négative.
Ensuite, il appartient au CP de prendre position
- 1655 Q. accord de l'adversaire pour modifier une rencontre à domicile le même jour ?
R. c'est une obligation statutaire ; on peut comprendre et regretter parfois le manque de courtoisie de certains clubs (régionaux) qui tentent certaines actions « stratégiques »
- 1655 Q. adaptation de l'indemnité au niveau de l'arbitre et non de la rencontre chez les jeunes.
R. proposition qui nécessiterait de nombreuses réflexions.
- 2566 Q. proposition modification règlement U12 : relâchement press après un certain écart
R. A (re)voir !!!

• **Composition instances provinciales et régionales**

Le Comité Provincial et le groupe des Parlementaires restent incomplets depuis plusieurs saisons

- Le CP est, actuellement, composé de neuf membres, soit DEUX places vacantes
- Le groupe PARLUX est composé de trois membres, soit TROIS places vacantes
- Deux places vacantes pour des vérificateurs aux comptes provinciaux (PF 3), **appel à candidature** reste fait !

Toute personne susceptible de rejoindre une des deux instances provinciales, peut poser sa candidature, via son secrétaire du club, qui devra envoyer, par RECOMMANDÉ au Secrétariat Général, une lettre de candidature et un CV signé par le candidat. Le groupe des Parlementaires reste à votre disposition pour tout complément d'information à ce sujet.

• Quelques **rappels administratifs** du Comité Provincial ...

1. Compétitions U12 : personnes remplissant fonctions officielles.
2. Modification organigramme saison : en raison d'un changement de date de la 2^{ème} JRJ (11/03/2012), le CP a décidé d'inverser les dates pour l'organisation des finales : Petits panneaux (samedi 10/03) et grands panneaux (samedi 17/03).
3. Candidatures pour l'organisation des finales Seniors à transmettre aux différents responsables des coupes provinciales.
4. Demande de changement pour une rencontre : dans l'objet de la demande, indiquer le n° de la rencontre concernée et envoi du projet finalisé d'acceptation de la modification.
5. Annonce forfait : confirmation écrite à l'adversaire, secrétaire CP et responsable (re)désignation des arbitres
6. Communiquer au secrétariat du CP, les membres à récompenser
7. Date de la prochaine AP : le lundi 21 mai 2012 à 19h30

FIVET Jean-Marie, président

GROOS Paul, secrétaire provincial (secretariat@basketlux.be)